



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 12 mars 2018
N. réf : 100.101.01.01/FA

Préavis N° 01/2018

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but l'obtention d'un crédit de CHF 58'000.- nécessaire au renouvellement de l'actuel serveur et de divers logiciels.

2. CONTEXTE

Le serveur informatique, véritable cœur de l'ensemble du réseau doit pouvoir fonctionner en tous temps et, cas échéant, pouvoir être réparé dans les plus brefs délais. En effet, à l'heure actuelle absolument toutes les informations utiles et tous les documents communaux sont traités par informatique. Une défaillance du serveur serait donc catastrophique et paralyserait l'ensemble des opérations.

Or, ce matériel datant de 2013, les garanties y relatives arrivent à échéance et l'évolution des divers programmes utilisés pousse le système dans ses dernières limites.

3. OFFRE

L'informaticien de la Commune a établi une offre en se basant sur les besoins actuels mais également en anticipant les besoins futurs.

Cette dernière comprend une partie matériel (hardware) ainsi qu'une partie logicielle (software) incluant notamment une migration sur la nouvelle version de Microsoft Office (MO).

Celle-ci se présente comme suit :

Renouvellement hyperviseur (serveur) :	CHF 26'570.-
Antivirus / Extension de garantie :	CHF 4'500.-
Mise à jour du terminal serveur + MO	CHF 20'000.-
Installation	<u>CHF 9'500.-</u>
TOTAL	CHF 60'570.-
Rabais :	<u>CHF 2'570.-</u>
TOTAL	<u>CHF 58'000.-</u>

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 17 avril 2018

- Vu** le préavis N° 01/2018
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement et à la mise à jour du matériel informatique,
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 58'000.-,
- **De financer** ce montant par les liquidités communales, aucun emprunt n'étant nécessaire,
- **D'autoriser** pour ce faire un dépassement budgétaire sur le compte 1900.3111 « BDI-PC – Fourniture et Matériel ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 12 mars 2018 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 17 avril 2018.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire adjoint : 

André Reichenbach  Florian Aeberli

Délégué municipal :

- M. André Reichenbach